

La famille entre entité globale ou somme d'individus

La place de la personne dans les évolutions familiales aux États-Unis et au Canada

> Marie Moreau

Introduction

Principale composante de la vie privée, la famille est également intrinsèquement liée au domaine public puisqu'elle est la base de toute société et fait donc nécessairement l'objet de règles et de lois qui l'encadrent et la façonnent. Elle relève d'un choix personnel : à travers la forme familiale qu'il choisit, un individu choisit un mode de vie. Pourtant, la tension entre le privé et le public rend ce choix personnel moins évident. Il trouve en effet sa limite dans le cadre que la société établit au moyen de sa législation ou des normes morales ; la société modèle le visage de la famille avec lequel ses acteurs, que sont avant tout les individus, vont composer. Cependant, les récentes évolutions familiales semblent indiquer que les individus sont moins enclins à jouer ce rôle et se dirigent vers de nouvelles formes familiales qui mettent plus en avant la personne en tant que telle et ne considèrent pas la famille comme une entité globale dans lesquels les membres sont indifférenciables et définis uniquement par leur statut domestique plutôt que par leur individualité.

Depuis la fin des années 1960, la très grande majorité des pays industrialisés ont connu une profonde transformation de leurs familles. Les évolutions des tendances sociales – la chute du nombre de mariages et la hausse des divorces, la baisse de la fertilité et la réduction du nombre d'enfants, le recul de l'âge au moment de commencer sa famille – ont mené à une véritable diversification des structures familiales. Les familles traditionnelles, formées d'un cou-

ple marié et de leurs enfants naturels, coïncident à présent d'autres modèles, comme les familles recomposées, monoparentales, homoparentales, ou encore celles dans lequel le couple vit en concubinage ou reste volontairement sans enfants. La fin du monopole de la famille nucléaire – ce modèle, composé d'un père, d'une mère et de leurs enfants, reste toutefois le modèle prédominant mais n'est plus aujourd'hui considéré comme la seule forme familiale acceptable – semble ouvrir à plus d'options en matière de famille, et ces évolutions pourraient bien s'inscrire dans un processus d'individualisation qui chercherait à laisser plus de place à la personne et à la conception qu'à chaque individu de la famille.

C'est aux Américains que l'on doit la représentation courante de la famille traditionnelle, par les séries télévisées et les films qu'ils produisent massivement – depuis *The Adventures of Ozzie and Harriet* dans les années 1950-60 au plus récent *Sept à la maison*, sans oublier *La petite maison dans la prairie*¹ – mais aussi par le mythe qu'ils

¹ / Ces trois séries américaines mettent chacune en scène une famille considérée comme la famille idéale de son époque (*Ozzie and Harriet* est diffusée entre 1952 et 1966 et *Sept à la maison* entre 1996 et 2008 ; quant à *La petite maison dans la prairie*, bien que diffusée aux États-Unis entre 1974 et 1983, l'action se situe dans l'ouest américain du XIXe siècle. Ces trois familles, toutes composées d'un père pourvoyeur de fond, d'une mère au foyer, et de leurs enfants, surmontent leurs problèmes quotidiens à l'aide d'une forte morale empreinte de religion. Ces trois exemples de séries à succès contribuent fortement à la diffusion de l'image de la famille traditionnelle aux États-Unis et à l'international (*La petite maison dans la prairie* est par exemple toujours régulièrement rediffusée en France depuis le milieu des années 1980).

lui consacrent et les combats qu'ils mènent en son nom – on ne compte plus les associations influentes qui exercent du lobbying en faveur de la famille traditionnelle et des questions qui en découlent (l'homosexualité, l'avortement, etc.) comme *Focus on the Family* ou *Concerned Women of America*.² Le Canada, pourtant si lié aux États-Unis sur de nombreux plans, semble quant à lui célébrer les choix personnels qui permettent le développement individuel. Ainsi, alors qu'un vote populaire rejetait le mariage entre personnes de même sexe en Californie en novembre dernier – faisant du Massachusetts le seul État américain à pratiquer un tel mariage – les Canadiens le légalisaient en 2005. Ces deux pays semblent donc offrir un bon exemple pour notre réflexion sur la place qu'occupe la personne dans la famille.

Les années d'après-guerre : le personnage au service de la famille

Après avoir passé leur enfance pendant les années de la crise économique de 1929 et leur adolescence pendant la deuxième guerre mondiale, les jeunes qui arrivent

² / *Focus on the Family* est une association américaine dont le but est de « développer et défendre la divine institution de la famille » (<http://www.focusonthefamily.com/>). Ses positions vont de la défense inconditionnelle du mariage à l'opposition ferme contre l'homosexualité, la pornographie, les relations sexuelles en dehors du mariage, et à la condamnation sans appel de l'avortement ; positions que son dirigeant, le pasteur James Dobson, a fait entendre à George W. Bush durant sa présidence, et que partagent d'autres associations chrétiennes conservatrices telles que *Concerned Women of America* ou *American Family Association*.

à l'âge adulte au lendemain de ce conflit mondial voient dans la famille la sécurité et la stabilité qui leur a toujours manqué, ainsi qu'un refuge face aux menaces de la guerre froide.³ Aux États-Unis tout particulièrement, les jeunes adultes s'engagent plus massivement et plus rapidement que jamais dans la vie de famille. En 1960, seulement 21% de la population totale est célibataire (par rapport à 31% en 1940 et 23% en 1950), et en 1959 presque la moitié des femmes (47%) sont mariées avant leurs 19 ans.⁴ Le Canada est également pris de cette fièvre familiale, qui culmine entre 1955 et 1957 lorsque l'on compte que 96% des Canadiennes se marieront au moins une fois avant 50 ans (97,5% pour les Américaines).⁵ La famille répond alors à des normes bien définies : « Le couple fondé sur un mariage indissoluble jusqu'à la mort de l'un des conjoints, tourné vers la procréation et organisé sur le mode d'une répartition différentielle des rôles : l'homme comme pourvoyeur de fonds et engagé professionnellement à l'extérieur du foyer, la femme comme "gardienne du foyer" et chargée à titre principal sinon exclusif d'élever les enfants ». ⁶ Si le mariage est le fondement de la famille traditionnelle – et la seule forme familiale reconvenue – l'élément central en est l'affirmation de rôles distincts et très clairement définis pour les époux. L'homme se définit par sa capacité à entretenir sa famille, et l'identité de la femme ainsi que l'essence de sa

féminité passent par son statut d'épouse et de mère dévouée à son foyer, comme le décrit l'historienne américaine Stéphanie Coontz : « Au milieu des années 1950, les enquêtes menées par les publicitaires révélaient que les femmes avaient de plus en plus tendance à définir les tâches domestiques comme un moyen d'expression de leur féminité et de leur individualité ». ⁷

Les hommes et les femmes des années 1950 jouent donc le jeu de la famille traditionnelle devant l'inévitabilité de celle-ci, ⁸ comme le rapporte une mère de famille de l'époque : « On ne se demandait tout simplement pas *si* on voulait se marier et avoir des enfants ; les seules questions pertinentes étaient 'quand' et 'combien' ? Et la réponse était 'le plus rapidement possible' et 'autant que possible' ». ⁹ Ce mode de vie apparaît comme la seule alternative acceptée par la société, et quiconque refuse de vivre selon ce modèle est laissé de côté, comme par exemple les couples sans enfants, « exclus de la culture des banlieues centrée sur les enfants et considérés avec de la pitié ou bien du mépris, selon que leur absence d'enfants était le résultat de la malchance

ou d'un choix ». ¹⁰ Aux États-Unis, les femmes qui refusent de se marier ou d'avoir des enfants sont accusées de démençance et de perversion, ou sont considérées comme des inadaptées sociales : « L'internement et quelques fois les traitements aux électrochocs étaient utilisés pour forcer les femmes à accepter leur rôle domestique et les ordres de leur mari ». ¹¹ A moindre échelle, les hommes aussi sont victimes de cette pression vers le conformisme puisque les célibataires peuvent également être accusés de déviance et se voir refuser un emploi ou une promotion. Les figures publiques doivent également se plier au jeu et se positionner par rapport au modèle familial accepté, et l'on voit les actrices dénudées et sexy des années 1940 se rhabiller et donner l'image de bonnes mères de famille. ¹²

Si les Américains se sont bien souvent engagés d'eux-mêmes dans ces modes de vie familiale, le gouvernement a tout fait pour les y inciter mais également pour les y maintenir, tant la famille américaine d'après-guerre offre une belle vitrine au triomphe du capitalisme dans la guerre contre le communisme. Ainsi, on demande aux femmes « d'embrasser la vie domestique pour rendre service à la nation, tout comme elles étaient venues à l'aide du pays en prenant des emplois pendant la guerre ». ¹³ A cette fin, l'État coupe l'aide fédérale mise en place pour le système de garderie pendant la guerre, forçant les femmes à retourner à la vie domestique et à leurs enfants. ¹⁴ Le modèle familial des années

3 / C'est l'historienne Elaine Tyler May qui insiste sur l'importance du contexte d'après-guerre et de guerre froide comme facteur expliquant la frénésie familiale unique des années 1950 et 1960. Voir *Homeward Bound: American Families in the Cold War Era*, 20th Anniversary Edition, New York, Basic Books, 2008.

4 / Harvey Brett, *The Fifties: A Women's Oral History*, New York, HarperCollins Publishers, 1993, p.69.

5 / Le Bourdais Céline et Marciil-Gratton Nicole, « Family Transformations across the Canadian/American Border: When the Laggard Becomes the Leader », *Journal of Comparative Family Studies*, vol.XXVII, n°3, automne 1996, pp.415-436, p.418.

6 / Commaille Jacques et Martin Claude, *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard Editions, 1998, p.52.

7 / Coontz Stephanie, *The Way We Never Were: American Families and the Nostalgia Trap*, 1992, New York, Basic Books, 2000, p.27. « By the mid-1950s, advertisers' surveys reported on a growing tendency among women to find 'housework a medium of expression for... [their] femininity and individuality' ».

8 / Il est toutefois important de noter que les familles d'après-guerre sont loin d'être un bloc monolithique. En effet, il existe notamment de grandes différences selon les appartenances ethniques. La famille traditionnelle telle que nous la décrivons ici est principalement le fait de la communauté blanche. De plus, les historiens prennent leur distance par rapport à la conformité générale de cette période et tendent à la nuancer, tout particulièrement au Canada (voir Fahrni Magda et Rutherford Robert (dir.), *Creating Postwar Canada: Community, Diversity, and Dissent. 1945-1975*, UBC Press, Vancouver, 2008). Toutefois, on ne peut nier que l'image prédominante de la famille blanche traditionnelle d'après-guerre demeure aujourd'hui encore dans l'imaginaire collectif.

9 / Harvey Brett, op. cit., p.69. « You simply didn't ask yourself *if* you wanted marriage and children; the only relevant questions were when and how many? And the answers were, as soon as possible and as many as possible ».

10 / May Elaine Tyler, op. cit., p.15. « Childless couples were excluded from the child-centered culture of the suburbs, and regarded with either pity or scorn, depending on whether their childlessness resulted from chance or choice ».

11 / Coontz Stephanie, op. cit., p.32. « Institutionalization and sometimes electric shock treatments were used to force women to accept their domestic roles and their husbands' dictates ».

12 / Ibid., p.28.

13 / May Elaine Tyler, op. cit., p.98. « Experts called upon women to embrace domesticity in service to the nation, in the same spirit that they had come to the country's aid by taking wartime jobs ».

14 / Staggenborg Suzanne, *Gender, Family, and Social Movements*, Thousand Oaks, Pine Forge

d'après-guerre, même s'il donne l'illusion de résulter d'un choix personnel – à lire les témoignages de jeunes couples, presque aucun n'imagineait un autre mode de vie – est en fait le fruit d'une pression sociale et gouvernementale qui pousse les hommes et les femmes à jouer et à se définir selon leur rôle domestique. Les familles d'après-guerre sont des groupes au sein desquels la personnalité est niée et les individus impossibles à distinguer ; la pression de l'apparence est telle sur ces personnages familiaux que nombreux sont les hommes et les femmes qui ont recours à l'alcool et aux tranquillisants en secret.¹⁵ L'impression de carcan qui se dégage de ce modèle pousse les générations suivantes à le remettre en question en cherchant à réconcilier la personne et la famille.

Le rôle de l'individu dans les nouveaux choix familiaux

Aujourd'hui le mariage n'est plus une obligation sociale, et pour la première fois au Canada en 2006, on comptait chez les 15 ans et plus un plus grand nombre de personnes non mariées (51,5%) – soit des personnes jamais mariées (34,9%), divorcées (8,1%), séparées ou veuves – que de personnes légalement mariées (48,5%). Ceci est le résultat d'une évolution certaine des modes de vie familiale, puisque seulement cinq ans plus tôt, les célibataires étaient encore légèrement moins nombreux (49,9%) que les gens mariés (50,1%), et vingt ans plus tôt, les personnes mariées représentaient 61,4% des adultes, face à 38,6% de célibataires.¹⁶ Aux États-Unis, où l'attachement à la famille traditionnelle est plus palpable, la tendance entre adultes mariés et non mariés n'a pas encore été ren-

versée. En 2006, 52,7% des Américains de 15 ans et plus étaient mariés contre 47,3% de célibataires – dont 29,4% jamais mariés et 9,8% divorcés.¹⁷ Les sociologues Jacques Commaille et Claude Martin voient dans cette évolution des modes de vie familiale « une émancipation de l'individu à l'égard des contraintes que faisait peser sur lui la famille traditionnelle, avec l'enfermement dans des rôles prescrits, notamment en fonction du genre ». Selon eux, la famille d'aujourd'hui est « individualiste et relationnelle » et est « centrée sur la révélation de l'individu, de son identité au sein d'un réseau familial électif où prime le "principe d'autonomie" ». ¹⁸ La proportion de moins en moins importante des couples mariés dans le paysage des familles nord-américaines pourrait donc bien indiquer une volonté de ne plus mettre sa personne au service de la famille, mais plutôt de la façonner autour de ses choix personnels, d'où l'émergence d'un nouveau modèle « où le mariage ou d'autres formes de mises en couple découlent d'un choix propre à deux individus, lequel peut être remis en cause à tout moment par leurs auteurs ». ¹⁹

Cette revendication d'une liberté de choisir son univers privé et d'organiser celui-ci est sans doute à l'origine de l'augmentation spectaculaire du concubinage au Canada ces dernières années. En effet, le nombre de familles formées de couples en concubinage est passé de 13,8% de l'ensemble des familles en 2001 à 15,5% en 2006, soit une augmentation de 18,5% en cinq ans, c'est à dire plus de cinq fois le taux de croissance des familles formées de couples mariés (qui restent pourtant de loin majoritaires). Aux États-Unis, même si les familles formées de couples non mariés ne représentaient que 9,1% des familles en 2000, ce chiffre est en augmentation.²⁰ L'aspect moins

contraignant du concubinage – par rapport au mariage – fait dire au démographe Yves Péron que les couples non mariés sont plus centrés sur la recherche du bonheur personnel et du développement individuel que sur la formation d'un foyer ou d'une famille à fonder.²¹

De plus en plus, la famille doit s'adapter aux ambitions personnelles des individus qui la composent et non l'inverse, et fonder un foyer n'est plus une priorité pour les jeunes adultes. En 2003, les Américaines se mariaient pour la première fois en moyenne à 25,3 ans et les Américains à 27,1 ans, contre respectivement 20,3 et 22,8 en 1950. Au Canada, en 2003, l'âge moyen au moment du premier mariage était de 28,2 ans pour les femmes et de 30,2 ans pour les hommes, par rapport à 23,6 et 26,6 en 1950.²² En outre, en 2006, pour la première fois au Canada, les familles formées de couples sans enfants (42,7%) étaient plus nombreuses que celles comptant des enfants (41,4%). Dans la plupart des pays industrialisés, l'évolution des modes de vie familiale s'accompagne d'une réduction du nombre d'enfants par famille – l'indice de fécondité canadien était de 3,9 en 1960 et de 1,5 en 2004 – et certains chercheurs voient cette baisse de la fertilité comme faisant partie d'un processus plus global d'individualisation. Ainsi, selon Benoît Laplante, démographe québécois spécialiste de la famille, « la société [...], qui était auparavant organisée autour d'elle-même, de la nation ou de Dieu, est réorganisée autour de la notion de l'individu » ; les gens

Press, 1998, p.23.

15 / Coontz Stephanie, op. cit., p.36.

16 / Toutes les données démographiques pour le Canada proviennent des résultats du recensement de 2006, publiés dans *Portrait de famille : continuité et changement dans les familles et les ménages du Canada en 2006*, disponible sur <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-553/pdf/97-553-XIF2006001.pdf> (consulté le 15/04/2009)

17 / Toutes les données pour les États-Unis viennent de *America's Families and Living Arrangements: 2007*, disponible sur <http://www.census.gov/population/www/socdemo/hh-fam/cps2007.html> (consulté le 15/04/09).

18 / Commaille et Martin, op. cit., p.39.

19 / Ibid., p.55.

20 / Marquis Christopher, « Total of Unmarried

Couples Surged in 2000 U.S. Census », *New York Times*, 13 mars 2003.

21 / Peron Yves, « Du mariage obligatoire au mariage facultatif », in *La démographie québécoise : enjeux du XXIe siècle*, Piché Victor et Le Bourdais Céline (dir.), Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2003, pp. 110-143, p.131.

22 / Les données de l'année 1950 pour le Canada viennent du site gouvernemental canadien des Ressources humaines et Développement des compétences (disponibles sur <http://www4.hrsdc.gc.ca/.3ndic.1t.4r@-fra.jsp?iid=78>) et pour les États-Unis du U.S. Census Bureau (disponibles sur <http://www.commissions.leg.state.mn.us/oesw/fs/marstat.pdf>)

repoussent le moment de commencer leur famille et ont moins d'enfants parce qu'ils placent leur intérêt personnel avant celui de leur pays.²³

Les nouveaux enjeux autour de la personne dans les questions familiales

Si la reconnaissance de la personne au sein de la famille est la grande évolution des dernières décennies du XXe siècle, le nouveau millénaire semble pousser plus loin la question de la personne et sa définition par rapport à la famille, créant un nouvel enjeu pour les questions familiales. Alors que le président américain George W. Bush signait en avril 2004 une loi intitulée *Unborn Victims of Violence Act*, le député conservateur canadien Ken Epp présentait en 2008 son projet de loi sur « *Les enfants non encore nés victimes d'actes criminels* »²⁴, qui a été adopté par la Chambre des communes avant d'être finalement abandonné. L'une comme l'autre proposent une double peine pour quiconque blesserait ou tuerait une femme enceinte, traitant la mère et le fœtus²⁵ comme deux victimes à part entière. La loi américaine et le projet de loi canadien ont suscité beaucoup d'inquiétude chez les militants en faveur de l'avortement, qui voient dans ces textes un premier pas vers la définition du fœtus comme une personne, ce qui assimilerait inévitablement, aux yeux de la loi, l'avortement à un meurtre. L'avortement est en effet légal dans ces deux pays dans la mesure où la loi ne reconnaît pas au fœtus le statut de personne.

23 / Laplante Benoît, « The Rise of Cohabitation in Quebec: Power of Religion and Power over Religion », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 31, n°1, 2006, pp.1-24, p.5. « [S]ociety [...], previously organized around society itself, the nation or God, is reorganized along this [...] notion of the individual. »
24 / Le texte du projet de loi C-484 est consultable sur le site internet de la Chambre des communes : <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3127600&Language=f&Mode=1&File=30>

25 / Le choix d'adopter dans cet article le terme de fœtus et non « d'enfant non né » relève de raisons pratiques et non idéologiques.

L'avortement est l'exemple le plus évident de la difficulté à tracer la ligne entre la prééminence de la personne et l'obligation du rôle familial : une femme enceinte est-elle avant tout une mère ou une femme, et l'enfant qu'elle porte doit-il être considéré comme une personne ou non ? Suzanne Staggenborg, sociologue spécialiste de l'avortement, dégage deux groupes de femmes : celles « qui sont contre l'avortement se sont engagées dans le rôle traditionnel féminin de l'épouse et de la mère. Les femmes qui sont en faveur du droit à l'avortement ne rejettent pas la maternité, elles voient seulement ce rôle comme une partie de leur vie ».²⁶ Dans le contexte général de l'évolution de la famille, la tendance semble plutôt se diriger vers un plus fort accent sur la défense de la personne par rapport à la famille, surtout aux États-Unis, où, grâce au « droit à la vie privée » (*rights of privacy*), « le caractère absolu des droits individuels est affirmé avec force jusqu'à considérer l'existence d'une légitimité de l'individu par rapport à la famille ».²⁷ Dans un pays où le droit à l'avortement est toujours très sérieusement remis en question trente six ans après sa légalisation au nom du droit à la vie du fœtus et de la définition de la femme comme mère, il n'est pas étonnant que les débats autour de la place de la personne dans la famille soient si fondamentaux.

Conclusion

L'acceptation de plus en plus grande du divorce, de la cohabitation, de l'homosexualité ou des couples sans enfants semble indiquer que la société met dorénavant davantage l'accent sur les choix personnels et souhaite que les membres d'une famille soient avant tout définis comme des personnes plutôt que par leur statut domestique.

26 / Staggenborg Suzanne, op. cit., p.72. « Women who oppose abortion have committed themselves to the traditional female role of wife and mother. Women who support abortion rights do not reject motherhood, but they see this role as only one part of their lives ». Staggenborg reprend ici les conclusions de Kristin Luker (*Abortion and the Politics of Motherhood*, Berkeley, University of California Press, 1984).

27 / Commaille et Martin, op. cit., p.48.

Les évolutions familiales, rendues possibles par les lois successives sur le divorce, la filiation (qui donne aux enfants nés de parents non mariés les mêmes droits que ceux nés d'un mariage) ou les unions civiles, semblent être le résultat d'une volonté d'individualisation, dont la plus grande manifestation a été l'entrée des femmes sur le marché du travail. L'accès des femmes au travail rémunéré dans la sphère publique, qu'il soit motivé par la revendication d'une identité et d'une autonomie ou par des besoins économiques, est certainement ce qui a amorcé les changements familiaux de ces dernières années puisqu'il a remis en question la répartition traditionnelle des rôles, pierre d'angle du patriarcat et de la famille traditionnelle. Ces évolutions sont communes à tous les pays industrialisés, toutefois, dans la mesure où le choix et l'organisation de l'univers familial se font dans le cadre des lois et des normes d'une société, il existe des différences dans les attitudes globales que les pays ont envers les nouvelles formes de famille. Alors que certains pays sont très permissifs – le Québec recense, avec la Suède, les plus hauts taux de couples en concubinage²⁸ – d'autres se montrent inquiets face à l'individualisation des familles, comme cela semble être le cas aux États-Unis. Si la prépondérance grandissante de la personne peut apparaître comme une menace pour la famille aux yeux de certains, l'affirmation de l'individu n'est pas nécessairement contraire à l'idée de famille, ni même à celle du mariage,²⁹ et certains sociologues, comme François de Singly, avancent même que c'est grâce à la famille qu'un individu arrive à se forger lui-même.³⁰ ■

28 / Le Bourdais Céline, et Lapierre-Adamcyk Évelyne, « Changes in Conjugal Life in Canada: Is Cohabitation Progressively Replacing Marriage? », *Journal of Marriage and Family*, vol.66, nov. 2004, pp.929-942, p.931.

29 / Andrew Cherlin développe l'idée d'un « *individualized marriage* », mariage qui depuis les années 1970 est plus centré sur l'individu que sur les rôles domestiques, et dont la satisfaction se mesure en terme de développement personnel. Voir « The Deinstitutionalization of American Marriage », *Journal of Marriage and Family*, vol.66, novembre 2004, pp.848-861, p.852.

30 / De Singly François, *Le soi, le couple et la famille*,